



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



**AVIS DE VACANCE DE POSTE PROFESSIONNEL N. 1/AICSTUNISI/2021  
CHEF D'EQUIPE AVEC COMPETENCE INTERNATIONALE  
(Convention de Contribution n. ENI/2020/416-672)**

**« PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT RURAL DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PECHE ARTISANALE EN TUNISIE (ADAPT) »**

*Projet financé par l'Union européenne et mis en œuvre par l'Agence Italienne pour la  
Coopération au Développement*

**Profile :** Chef/fe d'équipe

**Projet :** Projet d'Appui au Développement Rural dans le secteur de l'agriculture et de la pêche artisanale en Tunisie (ADAPT)

**Réglementation en vigueur :**

Conformément à la loi 125/2014 « *Disciplina generale sulla cooperazione internazionale per lo sviluppo* », au décret ministériel italien 113/2015 Art.11, alinéa 1) C, et à la résolution du Comité conjoint n.101 du 19.11.2019, le Bureau de Tunis de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), recrute un/e Chef/fe d'équipe de l'UgP (Unité de Gestion du Programme) avec compétence internationale dans le cadre du « ADAPT » (ci-après dénommé « Projet »), initiative financée par l'Union européenne et mis en œuvre par le Bureau de Tunis de l'Agence italienne pour la Coopération au Développement (AICS).

**DESCRIPTION DU PROJET :**

Le Projet « Appui au Développement durable dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche en Tunisie (ADAPT) » de 44,4 millions d'euros, financé par la Délégation Européenne en Tunisie et géré par l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement (AICS), en partenariat avec le Programme Alimentaire Mondiale (PAM), s'inscrit dans la programmation ENI 2019/2020 en soutien au développement rural pour la Tunisie. ADAPT a pour objectif de soutenir des systèmes de production écologiques et durables en améliorant les performances économiques, sociales et environnementales des opérateurs des chaînes de valeurs associées. Il vise ainsi, tout d'abord, à faciliter les investissements des promoteurs privés dans le secteur de l'Agriculture et de la Pêche artisanale qui s'insèrent dans une démarche de production écologique et durable. Pour ce faire, il est prévu :



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

**Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672**



- i) La mise en place d'un Fonds d'Appui de 25 millions d'euros pour l'octroi aux opérateurs privés de subventions adossées à des crédits bancaires. L'accès et le fonctionnement de ce Fonds se fera à travers une plateforme numérique à créer dans le cadre du programme.
- ii) Le soutien aux coopératives et sociétés mutuelles du secteur agricole et de la pêche artisanale afin de contribuer à leur structuration et améliorer les services offerts à leurs membres, dans une optique de transition écologique vers des systèmes de production durable.
- iii) Le développement de partenariats Public/Privé pour la gestion de services/biens publics dans les domaines de l'agriculture et de la pêche durable.
- iv) Le renforcement des capacités nationales en matière d'alimentation scolaire liée à la production locale (ASPL), contribuant ainsi au développement d'un « marché institutionnel » pour alimenter en produits locaux les cantines scolaires. Cette action sera réalisée par le PAM.
- v) La mise en place d'une ingénierie d'animation du fonds pour définir la politique de subvention, promouvoir le fonds, orienter les promoteurs, suivre les effets des appuis. Ainsi, les Institutions de Recherche (à travers l'Institut de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles - IRESA) en tant que acteurs clés du changement vers des systèmes de production et de transformation agro écologiques et durables, seront activement associées à la divulgation des principes de durabilité comme critère d'éligibilité pour l'accès au fonds d'appui. Le programme prévoit aussi des actions ciblées d'information et sensibilisations adressées à une vaste gamme d'opérateurs publics et privés du secteur (Groupements professionnels, syndicats, associations de la société civile, organismes de certification, etc) qui seront activement impliqués dans la mise en œuvre du programme.

ADAPT a démarré le 21 décembre 2021 pour une durée estimée de 94 mois (environ 8 ans). Le projet a été conçu d'une manière complémentaire avec le programme PRASOC (Programme d'appui au secteur privé et à l'inclusion financière dans les domaines de l'agriculture et de l'économie sociale et solidaire), financé par la Coopération italienne et la Caisse des Dépôts et Prêts italienne). Il s'agit d'une ligne de crédit pour le secteur privé qui est en cours d'exécution. Le projet ADAPT s'inscrit aussi dans un plus grand portefeuille consacré au « Développement économique et création d'emplois » financé par la Coopération italienne en Tunisie, comprenant d'autres initiatives en soutien du secteur privé ainsi qu'aux investissements du secteur publique (ligne de crédit de 73 M € à soutien des PME tunisiennes, programma d'aide à la balance des paiements de la Tunisie de 145 millions d'euros, conversion de la dette, de 50 millions d'euros, etc).

La mise en œuvre du Programme ADAPT sera assurée par une Unité de Gestion du Programme (UgP) créée et gérée par l'AICS Tunis. L'UgP est responsable de l'exécution de ADAPT et du maintien des relations avec les partenaires du Programme et la DUE. L'UgP travaillera en étroite coordination avec le personnel de l'AICS Tunis et notamment avec l'équipe en charge du secteur « Développement économique et création d'emploi » et sous la coordination du Responsable du secteur.



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



L'UgG sera composée par le/la Chef/fe d'équipe, le/la Programme Officer, l'Expert/e de la Communication, l'Expert/e Administratif/ve et deux assistants. En outre, elle sera supportée par des experts internationaux et locaux qui seront recrutés par l'UgP.

L'AICS Tunis, selon ces procédures de gestion des conventions de contribution UE, nommera en interne deux figures qui assurent le contrôle technique et financier des activités de l'UgP: un Vérificateur des opérations et un Vérificateur financier. Les deux profils assureront un double contrôle des activités de l'UgP sur le plan financier, procédurale et technique.

La gouvernance du programme sera assurée par un Comité de Pilotage dont ils font partie l'AICS, l'UE, le PAM, le Ministère de l'Agriculture, l'APIA (Agence de promotion des Investissements Agricoles), la BCT (Banque Centrale de Tunisie), l'ACM (Autorité de Contrôle de la Microfinance), le MEFAI (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement).

Il est prévu aussi un Comité Technique composé principalement par l'AICS et les Institutions de Recherche chapotées par l'IRESA qui sera fonctionnel tout au long de la vie du Programme. Il s'agit d'un Conseil consultatif qui assure les compétences techniques et professionnelles nécessaires à la mise en œuvre du Programme.

## TERMES DE REFERENCE

**Lieu d'affectation :** Tunis, avec des missions de terrain sur tout le pays.

**Contrat et rémunération :** min 72.342,00 - max 79.613,00 Euros annuels + ajustement Pays

**Durée :** 12 mois, inclus 2 mois d'essai, avec une possibilité d'extension jusqu'à un maximum de 48 mois en total.

**Période indicative de démarrage des activités :** Plus tôt possible

### **1. PRINCIPALES FONCTIONS**

Le/a Chef/fe d'équipe, en tant que coordinateur technique (expert clé long terme) du programme, **est chargé/e de la mise en œuvre du Programme pour lequel il répond directement au Représentant du Siège Régional AICS Tunis, qui est mandaté par l'AICS Rome pour gérer tous les Programmes de coopération déléguée de compétence du Siège AICS de Tunis.** Dans l'exécution de ses tâches le/la chef/fe d'équipe sera appelé/ée à se coordonner étroitement avec le/la Responsable du secteur développement économique et création d'emploi qui aura aussi la fonction de « Vérificateur des opérations ».

Le/la chef/fe d'équipe est responsable de la gestion technique des activités prévues à l'Annexe I « Description de l'action » de la convention de contribution qui sont confiées à l'AICS. Il/Elle coordonne, d'un point de vue technique, l'Unité de gestion du programme (UgP) afin de bien mener les activités prévues et d'atteindre les



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



résultats envisagés. Le/la chef/fe d'équipe et appelé/e aussi à coordonner le partenariat avec le PAM prévu dans la Convention de contribution et régit par le « Partnership agreement » signé en février 2021.

Le/la chef/fe d'équipe, en coordination avec le/la Responsable du secteur développement économique et création d'emploi, notamment dans son rôle de vérificateur des opérations, et avec le vérificateur financier, et sous la responsabilité du Représentant du Siège AICS de Tunis, sera en charge des tâches décrites ci-dessous.

D'une manière générale, le/la chef/fe d'équipe est appelé/e à :

1. Assurer la mise en œuvre du programme et de son suivi, conformément à ce qui est prévu à l'Annexe I « Description de l'action » de l'Accord et aux dispositions des conditions générales et particulières du contrat.
2. Assurer la coordination avec la Délégation de l'UE en Tunisie (DUE), l'AICS, le PAM, les institutions tunisiennes concernées par le projet (Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement, le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et des Ressources Hydrauliques, la Banque Centrale de Tunisie, l'Autorité de Contrôle de la Microfinance, etc), les partenaires internationaux et locaux, notamment l'IRESA, les partenaires d'exécution / prestataires de services et tous les acteurs publics et privés qui seront, à différent titre, impliqués dans la mise en œuvre du programme ;
3. Rédiger et mettre en œuvre le Plan d'Action du Programme et les Plans annuels prévus par le document de projet. Il/elle sera responsable de la définition et rédaction de toute l'activité de *reporting*, évaluation et suivi prévue par l'Annexe I « Description de l'action » de l'Accord et qui seront éventuellement requis par la DUE.
4. Définir et/ou mettre à jour, en concertation avec le Responsable du secteur développement économique et création d'emploi, les besoins en termes de ressources humaines et matériels nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement de l'UgP, dans les limites du budget disponible/prévu.
5. Mettre en place l'UgP moyennant la définition des Termes de référence et des documents d'appels d'offres, à rédiger selon les procédures PRAG et AICS, pour le recrutement du personnel et l'acquisition des biens et service nécessaires y compris éventuellement la location d'un bureau.
6. Coordonner d'une manière générale, les activités de l'UgP et de ses membres, en coordination avec le Responsable du secteur développement économique et création d'emploi de l'AICS de Tunis.
7. Assurer, notamment avec l'aide du/de la responsable administratif/ve de l'UgP, l'élaboration des documents techniques et administratifs (termes de références, documents d'appels d'offres, etc,) et le processus de gestion des marchés (évaluation des offres, suivi/contrôle d'exécution/gestion des contrats) qui seront réalisés dans le cadre du Programme, pour l'acquisition de biens/équipements et services. Les procédures à suivre seront celles prévues par les PRAG et/ou AICS.
8. Coordonner les activités d'assistance technique externe et organiser et assister les missions d'évaluation qui seront réalisées dans le cadre du programme.



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



9. Mettre en place et coordonner le Conseil Technique du Programme en assurant la nécessaire coordination avec l'IRESA (définition des modalités contractuelles, identifications et suivi des prestations etc). Dans ce cadre une attention particulière sera adressée à la définition des procédures d'octroi des subventions du Fonds d'Appui et à la coordination, d'une manière générale, des activités de mise en œuvre, gestion et fonctionnement de la plateforme numérique suscitée.
10. Gérer, en étroite collaboration avec le/la responsable administratif/ve et financier/ère et le/la vérificateur financier, la bonne exécution du budget du projet (Annexe 3 accord de contribution) conformément aux directives du Représentant de l'AICS Tunis et sous la supervision du Bureau administratif de l'AICS Tunis, ainsi que fournir une assistance pendant les audits (soit internes qu'externes) ;
11. Coordonner la mise en œuvre du Plan de Communication et de Visibilité de l'Action, en consultation avec le/la chargé/ée de communication de l'UgP et de l'AICS Tunis, ainsi que l'Ambassade d'Italie à Tunis, conformément aux directives du Représentant de l'AICS Tunis.
12. Coordonner les activités de communication et d'information et assister le Représentant de l'AICS Tunis dans les relations avec les médias, et dans l'organisation des événements liés au programme, faciliter la diffusion des bonnes pratiques.
13. S'assurer du bon déroulement des activités et de l'application des principes de transparence et d'impartialité, en particulier dans la gestion du Fonds d'Appui.
14. Assurer la coordination nécessaire avec d'autres programmes financés par les principaux partenaires de la Tunisie et l'UE dans le même secteur.
15. Prendre part à des événements (séminaires, congrès, etc...) qui relèvent du secteur d'intérêt du Programme ainsi que, sur requête du Représentant de l'AICS, à tout événement ou réunion jugées nécessaires par ce dernier.
16. Contribuer à l'élaboration de documents sectoriels en coordination avec le Responsable du secteur développement économique et création d'emploi de l'AICS de Tunis.

**Interdiction de conduire d'autres activités professionnelles :** Le/la candidat/e sélectionné/ée ne doit avoir exercé, au cours des trois dernières années, aucune activité commerciale en Tunisie, ni être en situation de conflit, voire potentiel, d'intérêts portant atteinte à l'exercice impartial de les fonctions prévues à l'article 53 du décret législatif no. 165 de 2001, visée par la loi n° 190 de 2012 et par le Code d'éthique et de conduite de l'AICS mentionné au point 7 ci-dessous. Le comité d'évaluation de la procédure se réserve le droit de vérifier, sous peine d'exclusion, la conformité de ce qui a été déclaré à cet égard par le candidat sélectionné.

## 2. PROFIL DU CANDIDAT

### 2.1 Conditions d'éligibilité essentielles :

Les candidats seront considérés comme éligibles pour la sélection sur la base des exigences essentielles suivantes, à remplir avant la date limite de dépôt des candidatures :



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



AGENCE ITALIENNE  
POUR LA COOPÉRATION  
AU DÉVELOPPEMENT

2.1.1 Âge n'excédant pas (au moment de la signature du contrat) celui requis pour la retraite par la réglementation locale (60 ans) ou par la réglementation italienne (réf. Loi 398/87) pour les candidats soumis à la sécurité sociale italienne (67 ans) ;

2.1.2 En bon état de santé apte à l'emploi ;

2.1.3 Diplôme universitaire (*Diploma di Laurea/BAC + 3*) en économie, agronomie, agroéconomie, relations internationales, sciences politiques et sociales, développement international ou domaines connexes. D'autres diplômes du même niveau peuvent être pris en considération s'ils sont accompagnés d'une expérience sectorielle. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un concours public, les candidats peuvent utiliser l'équipollence d'admission aux concours publics, publiée sur le site Internet du ministère de l'Éducation, de l'Université et de la Recherche [www.miur.it](http://www.miur.it) ;

2.1.4 Au moins 10 ans d'expérience professionnelle postuniversitaire dans le domaine de la coopération au développement avec des organisations internationales et/ou Union Européenne et/ou des agences d'aide gouvernementales et/ou des ONGs sur la gestion de projets/programmes, et/ou la gestion stratégique, et/ou l'établissement de partenariats.

2.1.5 Au moins 5 ans d'expérience de coopération au développement dans le secteur agricole et/ou pêche, et/ou développement rural, et/ou soutien au secteur privé, et/ou, et/ou financement du secteur agricole/pêche ;

2.1.6 Maîtrise du français (niveau C1 - Cadre européen commun de référence) ;

2.1.7 Maîtrise de l'utilisation des applications Microsoft Office.

2.1.8 Ne pas avoir eu, au cours de trois ans précédant la date d'expiration de l'avis, une appréciation d'insuffisance dans l'évaluation des travaux effectués / exécutés dans le cadre de contrats de travail signés avec des bureaux de l'AICS autres que Tunis.

## **2.2 Conditions d'éligibilité préférentielles :**

Les conditions suivantes constitueront la qualification préférentielle pour le poste :

2.2.1 Diplômes d'études supérieures (master universitaire, doctorat ou autres cours d'enseignement supérieur reconnus dans le secteur d'intérêt) en plus des exigences minimales indiquées au point 2.1.3 ci-dessus ;

2.2.2 Connaissance de l'italien (au moins niveau B2 - Cadre européen commun de référence) ;

2.2.3 Connaissance de l'arabe de base (au moins niveau A2 - Cadre européen commun de référence) ;

2.2.4 Connaissance de l'anglais (au moins niveau B1 - Cadre européen commun de référence) ;

2.2.5 Expérience professionnelle en gestion de projets financés par l'UE, de procédures de subvention et d'appel d'offres, connaissance des règles, réglementations et procédures en vigueur dans l'UE (PRAG) ;

2.2.6 Expérience de travail antérieure pour le compte du Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale - Direction Générale pour la coopération au développement et/ou l'Agence italienne pour la Coopération au Développement et/ou Union Européenne ;



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



2.2.7 Expérience professionnelle similaire exercée dans le pays indiqué dans cet avis de vacance ou région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord).

### 3. COMMENT POSTULER

La candidature doit inclure :

1. Déclaration juridiquement contraignante signée (conformément à l'article 46 du D.P.R. italien 28.12.2000 n. 445) - selon le modèle ci-joint, déclarant :
  - A. Âge n'excédant pas (au moment de la signature du contrat) celui requis pour la retraite par la réglementation locale (60 ans) ou par la réglementation italienne (réf. Loi 398/87) pour les candidats soumis au système italien de sécurité sociale (67 ans) ;
  - B. Citoyenneté ;
  - C. État de santé apte à l'emploi ;
  - D. Pleine jouissance des droits politiques et civils ;
  - E. Absence de condamnation pour toute infraction pénale et absence de toute accusation pénale en Italie et à l'étranger ;
  - F. Ne pas avoir été licencié, dispensé, déclaré caduc ou licencié d'un emploi dans un public administration, en Italie et à l'étranger ;
  - G. Ne pas être soumis au service militaire obligatoire ;
  - H. Ne pas avoir subi, dans la période de trois ans précédant la date d'expiration de l'avis, une évaluation de l'insuffisance dans l'évaluation du travail effectué / réalisé dans le cadre de contrats de travail signés avec des bureaux AICS autres que celui de Tunis ;
  - I. Avoir acquis la qualification académique requise par l'avis de sélection ;
  - L. Avoir acquis l'expérience professionnelle requise par l'avis de sélection ;
  - M. Avoir une connaissance écrite et orale de la langue française, au moins niveau C1 du commun Cadre européen de référence pour les langues ;
  - N. Avoir des connaissances et une utilisation efficace et cohérente des principales applications Microsoft Office.

Toute fausse déclaration entraînera des sanctions pénales selon l'article 76 du D.P.R. italien. n. 445 du 28.12.2000, tel que modifié et complété par la suite, risque la cessation immédiate de l'emploi et la perte de toute prestation indûment obtenue.

Les candidatures doivent également inclure :

2. Curriculum vitae signé en français (format Europass) précisant le mois et l'année exacts de début et de fin de chaque expérience, ainsi que le nombre total de mois pour chaque expérience.
3. Lettre de motivation signée en italien ;
4. Copie du passeport valide.



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



Les candidats doivent également fournir un numéro de téléphone et une adresse e-mail pour les communications et doivent informer l'AICS Tunis de tout changement intervenu après la soumission de la candidature.

Les candidatures dûment datées et signées, et en format PDF, doivent être soumis à l'adresse électronique suivante : [segreteria.tunisi@aics.gov.it](mailto:segreteria.tunisi@aics.gov.it) avant le **03.03.2021 à 14h00** (heure de Tunis). L'objet de l'e-mail doit contenir le numéro de l'avis de vacance 01/AICSTUNISI/2021.

Veuillez noter que seules les demandes complètes (y compris les documents 1, 2, 3 et 4) reçues dans les délais seront acceptées et prises en considération.

#### **4. EXCLUSION DE LA PROCEDURE DE SELECTION**

Les conditions suivantes détermineront l'exclusion de la procédure de sélection :

- a) Les demandes ne répondant à une ou plusieurs conditions d'éligibilité essentielles (voir point 2.1) ;
- b) La candidature est reçue après la date limite indiquée dans cette annonce (voir point 3) ;
- c) Les documents de candidature ne sont pas signés (voir point 3).

#### **5. EVALUATION DES CANDIDATURES**

Une fois le délai pour la soumission des candidatures est expiré, le Représentant de l'AICS Tunis évalue la recevabilité des demandes en ce qui concerne la présence des conditions d'éligibilité essentielles et l'absence de motifs d'exclusion. L'exclusion est communiquée aux candidats concernés.

Par la suite, le Représentant de l'AICS nomme un comité d'évaluation qui sera composé de trois membres, qui remplissent les conditions d'autonomie et d'impartialité à l'égard des candidats. Le comité évalue les candidatures en attribuant une note globale maximale de 100 points selon les critères suivants :

#### **QUALIFICATIONS (70 points max)**

L'évaluation de l'éducation, des compétences et de l'expérience professionnelle, ainsi que la possession des conditions d'éligibilité essentielles et préférentielles telles qu'indiquées dans la documentation soumise par le candidat, seront effectuées conformément aux paramètres ci-dessous.

##### **Éducation – 10 points max**

- 6 points pour le diplôme d'études demandé - réf. 2.1.3
- 2 points pour chaque qualification préférentielle pour un max. 4 points - réf. 2.2.1

##### **Compétences linguistiques – 10 points max**



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



- 2 points pour la connaissance de l'italien (niveau B2 - Cadre européen commun de référence) et 1 point pour chaque niveau supérieur à celui indiqué par le présent avis pour un max de 5 points – réf 2.2.2
- 2 points pour l'arabe de base (niveau A2 - Cadre européen commun de référence) et 0,5 point pour chaque niveau supérieur à celui indiqué par le présent pour un max de 4 points - réf. 2.2.3 ;
- 1 point pour l'anglais (niveau B1 - Cadre européen commun de référence) réf 2.2.4.

### **Évaluation des expériences professionnelles – 40 points max**

- 14 points pour au moins 120 mois d'expérience professionnelle Au moins 10 ans d'expérience professionnelle postuniversitaire dans le domaine de la coopération au développement avec des organisations internationales et/ou Union Européenne et/ou des agences d'aide gouvernementales sur la gestion de projets/programmes, et/ou la gestion stratégique, et/ou l'établissement de partenariats 2 points pour chaque semestre supplémentaire pour un max. de 6 points - réf.2.1.4 ;
- 14 pt pour au moins 60 mois d'expérience de coopération au développement dans le secteur agricole et/ou pêche, et/ou développement rural, et/ou soutien au secteur privé, et/ou, et/ou financement du secteur agricole/pêche ; 2 points pour chaque semestre supplémentaire pour un max. de 6 points - réf.2.1.5.

### **Évaluation des conditions d'éligibilité préférentielles – 10 points max**

- 1 point pour chaque semestre d'expérience professionnelle en gestion de projets financés par l'UE, de procédures de subvention et d'appel d'offres, connaissance des règles, réglementations et procédures en vigueur dans l'UE (PRAG) pour un maximum de 5 points - réf.2.2.5 ;
- 0,5 points pour chaque semestre d'expérience professionnelle au Ministère italien des Affaires Étrangères et de la Coopération Internationale - Direction générale de la coopération au développement et/ou l'Agence italienne de Coopération au Développement et/ou Union Européenne pour un maximum de 3 points - réf.2.2.6 ;
- 0,5 point pour chaque semestre d'expérience professionnelle réalisée similaire exercée dans le pays indiqué dans cet avis de vacance ou région MENA (Moyen Orient et Afrique du Nord) pour un maximum de 2 points - réf. 2.2.7.

### **ENTRETIEN (30 points max)**

Seuls les candidats ayant obtenu un minimum de 40 points sur les qualifications (comprenant l'art. 2.1 - Conditions d'éligibilité essentielles, et l'art. 2.2 - Conditions d'éligibilité préférentielles), seront inclus dans la liste restreinte et invités à un entretien.

Cependant, le comité se réserve le droit de n'inviter à un entretien que les 5 premiers candidats selon le classement provisoire.

L'entretien se déroule par visioconférence (Skype).



Ce projet est financé par  
l'Union européenne

Appui au Développement durable dans le secteur de  
L'Agriculture et de la Pêche Artisanale - ADAPT  
Convention de contribution n° ENI/2020/416-672



L'entretien se déroule dans les langues indiquées dans l'appel à candidatures et évalue les connaissances et l'expérience du candidat, sa capacité à réaliser les tâches en question, les compétences linguistiques requises et toute autre compétence jugée nécessaire pour évaluer le profil du candidat. L'avis d'entretien est envoyé par e-mail à l'adresse indiquée par le candidat au moment de la candidature. Les candidats n'ont pas droit au remboursement des frais encourus dans le cadre de l'entretien. Un test écrit peut également être demandé.

### **Score final**

Les candidats ayant obtenu au moins 60 points à la fin du processus seront inclus dans la liste finale des candidats retenus, valable pour la durée du programme.

## **6. RESULTAT DE LA SELECTION**

Seuls les candidats retenus seront informés via e-mail des résultats du processus de sélection. Le/la candidat/e ayant obtenu le score le plus élevé dans la liste de classement recevra l'annonce via e-mail. La liste de classement reste valable un an et peut être prolongée d'un an pour des besoins motivés liés à la mise en œuvre de l'initiative. En cas de refus du candidat sélectionné ou de résiliation anticipée du contrat, le bureau se réserve le droit de contacter un/e autre candidat/e de la liste de classement - si les ressources financières nécessaires sont disponibles. En cas d'égalité, le/la plus jeune candidat/e sera préféré. La liste de classement est publiée sur les sites Internet de l'AICS et de l'AICS Tunis.

Pour des raisons de besoin interne, le/la candidat/e ayant obtenu le score le plus élevé dans le classement doit être en mesure de prendre ses fonctions à Tunis au plus tard 2 mois à compter de la publication du classement sur les sites Internet de l'AICS.

## **7. PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES**

La soumission de candidatures par un/e candidat/e implique son consentement au traitement de ses données personnelles, y compris les données sensibles, par le personnel affecté à la garde et au stockage des candidatures et à leur utilisation aux fins du processus de sélection. Le Représentant de l'AICS Tunis est responsable du traitement des données personnelles.

## **8. CLAUSE DE PROTECTION**

À tout moment du processus de sélection, le Bureau de Tunis de l'Agence Italienne pour la Coopération au Développement se réserve le droit de mettre fin au processus de recrutement.